

La Rochelle, le 19 avril 2011

SUITE DU MOUVEMENT

Certains parmi vous se demandent où en est la suite du mouvement et ils ont raison.

Nous nous battons, soyez en sûrs, mais la tâche est rude car nombre de sujets sont à traiter : nos semaines entières sont occupées par des réunions avec l'administration, avec nos camarades des organisations syndicales et chaque réunion nous demande, pour ne pas être ridicules, une préparation des dossiers afin de prendre des positions communes face à l'administration. Cette disponibilité de tous les instants pour vous défendre nous fait prendre du retard dans la communication des informations et nous le déplorons.

1) Point sur Le dossier ISH ET IHTS :

Comme vous avez pu le constater les réunions sur le sujet pour certaines ont eu lieu, d'autres non. Le projet de modification du décret sur les ISH est dans le tuyau des signatures et ce tuyau mesure de trois à six mois : il vous faut le comprendre car c'est le délai moyen d'une parution de décret. Le projet d'arrêté sur les IHTS suit le même circuit et paraîtra dans le même temps. Une réunion devait se tenir le 31 mars et elle a été repoussée pour permettre la tenue du CTPM où le débat à propos de la modification du décret de 1984 sur la sécurité avait lieu. Ce débat n'a pu avoir lieu car nous avons déposé 29 amendements sur le texte et le secrétaire général du ministère devant la bronca syndicale a jugé préférable de retirer de l'ordre du jour ce dossier pour absence de préparation de la DAM. La prochaine réunion sur les ISH et IHTS se tient le 28 avril et il nous a été indiqué par l'administration que nous y débattons des projets d'arrêté et de circulaire pris pour l'application du décret pour l'attribution de ces indemnités. Les camarades participant à la première réunion sont donc convoqués pour cette date. Dès que nous le pourrons, nous vous en rendrons compte.

2)Astreinte:

Ce dossier qui s'annonçait relativement simple se complique du fait que le gouvernement Français a été condamné par la cour de justice européenne pour non prise en compte du temps de l'astreinte comme un temps de travail : Nous vous laissons imaginer les conséquences d'une telle décision, les implications financières et les inductions d'emplois qui en découlent : le débat est en cours et d'autres réunions sont prévues sur le sujet.

3) Régimes de travail ULAM,VR et Patrouilleurs; Cultures marines et environnement:

Ce dossier semble relancé mais timidement : Le SG du ministère a d'ailleurs fixé un objectif d'agenda social avec toutes les directions opérationnelles du ministère. Cet agenda sera fixé pour la DAM le 28 avril et doit préciser la manière dont les dossiers doivent être traités. Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'instruction ulam, le CTPM des DDI sous l'autorité du secrétariat général du gouvernement est en discussion sur l'ARTT des services des DDTM et autres services départementaux. La DAM a pour mission d'en assurer la déclinaison.

4) Fusion des corps :

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu sur la fusion des corps notamment sur la catégorie B. Nous sommes sur la même dynamique de notre discours. La dernière réunion sur la fusion des techniciens a eu lieu le 13 avril 2011. Le projet de décret nous est soumis pour que l'on puisse libeller nos

amendements.

Fusion des A: de la même manière que pour la catégorie B, notre discours est de la même cohérence et nous revendiquons que les A passent en catégorie technique avec un élargissement aux fonctions spécifiquement mer.

Les dossiers évoqués ci-dessus : reconnaissance de la technicité , Nouvel espace statutaire , Indemnitaire , règlement ARTT DIRM et DDI, dérogations aux garanties minimales – sont imbriqués les uns dans les autres et demandent un gros travail d'analyse afin de préparer les réunions . Notre objectif étant d' éviter des conséquences désastreuses et irréversibles pour l'avenir des personnels et de leurs missions .

N'oubliez pas de consulter le site intranet du syndicat , les compte -rendus de réunion y figurent et contribuent au débat . Une communication sur le site intranet sera effectuée à l'issue de la réunion sur les ISH .

La route est longue mais plus que jamais restons solidaires .

5) Lycées :

Nous vous signalons qu'un mouvement de protestation jusqu'à la grève a été lancé dans de nombreux établissements dont la presse s'est fait l'écho.

Il y va de l'avenir des lycées maritimes et par la même de l'avenir de la profession de marin et par voie de conséquence de l'avenir de tout un secteurs économique.

La suppression dans la carte scolaire de certaines classes entraine de facto des pertes énormes pour attirer des élèves et ainsi assurer la pérennité des formations dans certains secteurs. Le raisonnement comptable de suppression de postes d'enseignants et le passage au BAC PRO entraînent des dérives pour restreindre au maximum le budget de l'état.

Les dérives de la RGPP nous conduisent dans le mur : nous voyons très bien chaque jour toutes les conséquences de cette politique sur l'emploi, la formation, les missions de service public transférées de plus en plus au privé. Bref, tout ce qui faisait la cohésion sociale de ce pays se détruit sous nos yeux.

En conclusion, en tant qu'organisation syndicale, je crois que nos camarades de la fédération n'ont jamais été tant sollicités et nous vous invitons à aller régulièrement sur les sites syndicaux car la masse des informations à communiquer y est énorme, les sujets ne manquant pas, PENIBILITE,ELECTIONS GENERALES pour les CAP, les CT, pour l'ENSM, l'ENIM (je rappelle que ces deux établissements ont changé de statut et cela a des conséquences ennuyeuses pour les personnels qui sont aussi nos collègues et se doivent d'être soutenus)

Le secrétaire général du SNPAMCGT
Andre Godec